

# ***RAPPORT D'ACTIVITE***

## ***EXERCICE 2015***



*Etabli en application du décret 2000-404 du 11 Mai 2000*

# Le SIRTOM de la région de Chagny



Le centre technique et administratif du SIRTOM de Chagny est implanté pour des raisons foncières, symboliques et énergétiques, à proximité des terrains d'enfouissement des ordures ménagères gérés par le SIRTOM jusqu'en 2006, date de création du SMET NE 71, dont le SIRTOM mettait à disposition ses locaux.

Le besoin de matériaux de remblais, la nature argileuse du sous-sol et le désir de créer un environnement de qualité ont conduit à prévoir un plan d'eau de 8 000 m<sup>2</sup>, alimenté par des sources et les eaux pluviales récupérées. L'eau récupérée est utilisée pour le lavage quotidien des bennes et des camions. Les bâtiments sont chauffés par le méthane des ordures. L'utilisation de matériaux de récupération recyclés ont fait de ce bâtiment une des premières vitrines écologiques de Bourgogne, en 2001.

## Les enjeux du syndicat

---

### **Répondre au Grenelle 2 de l'environnement loi promulguée le 12 juillet 2010 :**

---

- Réduire les quantités de déchets partant en enfouissement : -15 %
- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années

### **Améliorer encore notre très bonne qualité de tri :**

---

- Tout déchet mal trié (sacs jaunes, point d'apport volontaire, déchèteries,...) est «redirigé» vers l'enfouissement et se transforme malheureusement en dépenses

### **Maîtriser les coûts du service pour pallier les hausses à venir**

---

- Hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur les OM enfouis
- Mise en place d'une unité de méthanisation par le SMET71 qui prévoit un coût supplémentaire

## Les élus en charge de la gestion du syndicat

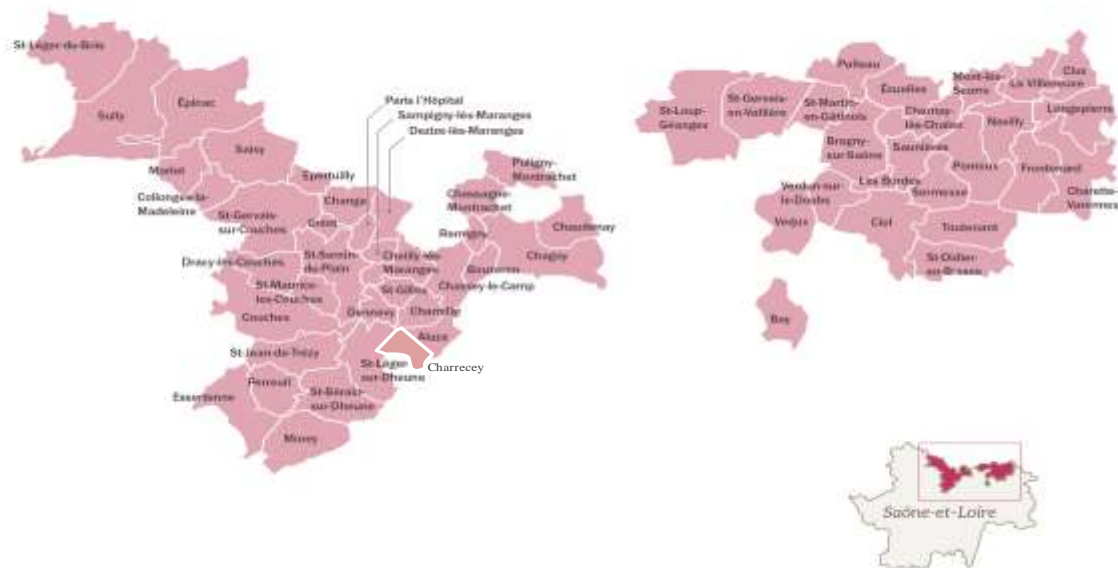
---

Président :	Monsieur Sébastien LAURENT
1 <sup>er</sup> vice-président :	Monsieur Roger PACOREL
2 <sup>ème</sup> vice-président :	Monsieur Alain FAVERIAL
3 <sup>ème</sup> vice-président :	Monsieur Michel PILARD
4 <sup>ème</sup> vice-président :	Monsieur Serge VERDIN
Membres du bureau :	Madame Marie-Claude FLECHE-MOREAU Madame Geneviève LAMOTTE Madame Christine LEQUIN Monsieur Mickaël BUFFY Monsieur Denis GUILLET Monsieur Bernard NIQUET Monsieur Bernard PAILLARD Monsieur Christophe PETOT Monsieur Daniel RATTE

---

## Territoire du Syndicat et collectivités adhérentes :

En 2014, le périmètre du territoire du SIRTOM de Chagny n'a pas évolué par rapport à 2014.



Le syndicat mixte a pour objet :

- Une compétence fixe : la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères.
- Une compétence à caractère optionnelle : le contrôle des assainissements non collectifs.

Le syndicat mixte est composé d'établissements publics (communauté d'agglomérations, communautés de communes) et de communes indépendantes.

Les EPCI à fiscalité propre sont membres du Sirtom pour tout ou partie de leur territoire pour les communes ci-dessous énumérées :

Pour sa compétence fixe :

Communauté de Communes « Grand Autunois Morvan » (10 Communes)

CREOT  
EPERTULLY  
ST GERVAIS SUR COUCHES  
ST EMILAND  
COLLONGE LA MADELEINE  
EPINAC  
MORLET  
SAISY  
ST LEGER DU BOIS  
SULLY

Communauté de Communes « Monts et Vignes » (20 communes)

ALUZE  
BOUZERON  
CHAMILLY  
CHARRECEY  
CHASSEY LE CAMP  
CHEILLY LES MARANGES  
COUCHES  
DENNEVY  
DRACY LES COUCHES  
ESSERTENNE  
MOREY  
PERREUIL  
REMIGNY  
SAMPIGNY LES MARANGES  
ST BERAIN SUR DHEUNE  
ST GILLES  
ST JEAN DE TREZY  
ST LEGER SUR DHEUNE  
ST MAURICE LES COUCHES  
ST SERVIN DU PLAIN

Communauté d'Agglomération « Beaune - Chagny – Nolay » (6 communes)

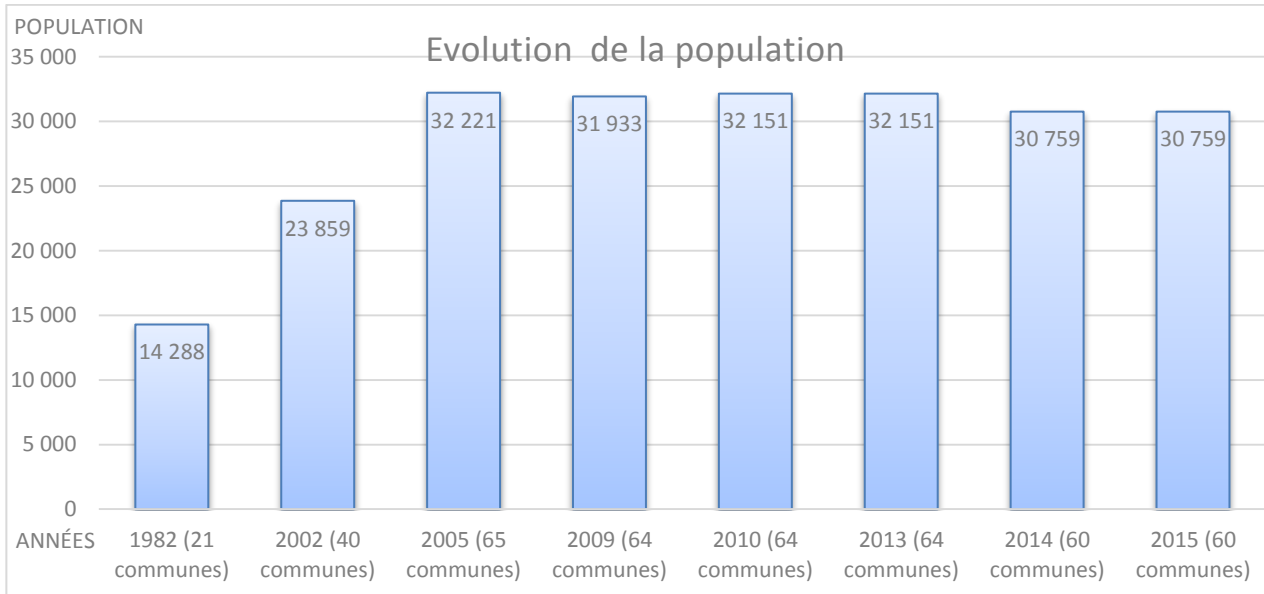
CHAGNY  
CHASSAGNE MONTRACHET  
CHAUDENAY  
DEZIZE LES MARANGES  
PARIS L'HOPITAL  
PULIGNY MONTRACHET

Communauté de Communes « Saône Doubs Bresse » (18 communes)

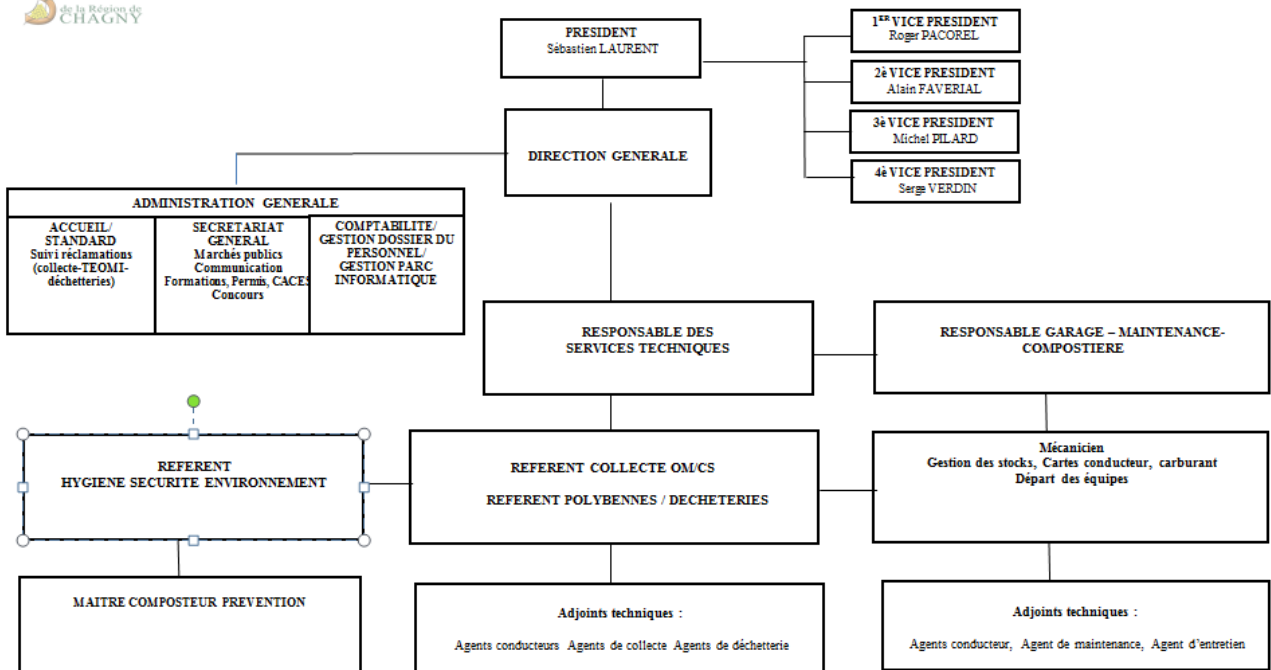
BRAGNY SUR SAONE  
CHARNAY LES CHALON  
CIEL  
CLUX VILLENEUVE  
ECUELLES  
LES BORDES  
LONGEPIERRE  
MONT LES SEURRE  
NAVILLY  
PALLEAU  
PONTOUX  
SAUNIERES  
SERMESSE  
ST GERVAIS EN VALLIERE  
ST MARTIN EN GATINOIS  
TOUTENANT  
VERDUN SUR LE DOUBS  
VERJUX

Et des communes de (6 communes)

BEY  
CHANGE  
CHARENTE VARENNES  
FRONTENARD  
ST DIDIER EN BRESSE  
ST LOUP GEANGES



ORGANIGRAMME INTERNE



# 1. La collecte des déchets ménagers et assimilés :

## A. Les ordures ménagères résiduelles : O.M.r

### 1) Données générales :

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par le SIRTOM. Elle s'effectue en porte à porte.

Il n'existe plus qu'une seule fréquence de collecte :  $C_1$  (une collecte hebdomadaire) pour toutes les communes, sauf pour quelques secteurs du centre-ville de Chagny qui ne disposent pas d'espace suffisant et qui sont collectés 2 fois.

### 2) Tonnages et évolution par rapport à 2014 :

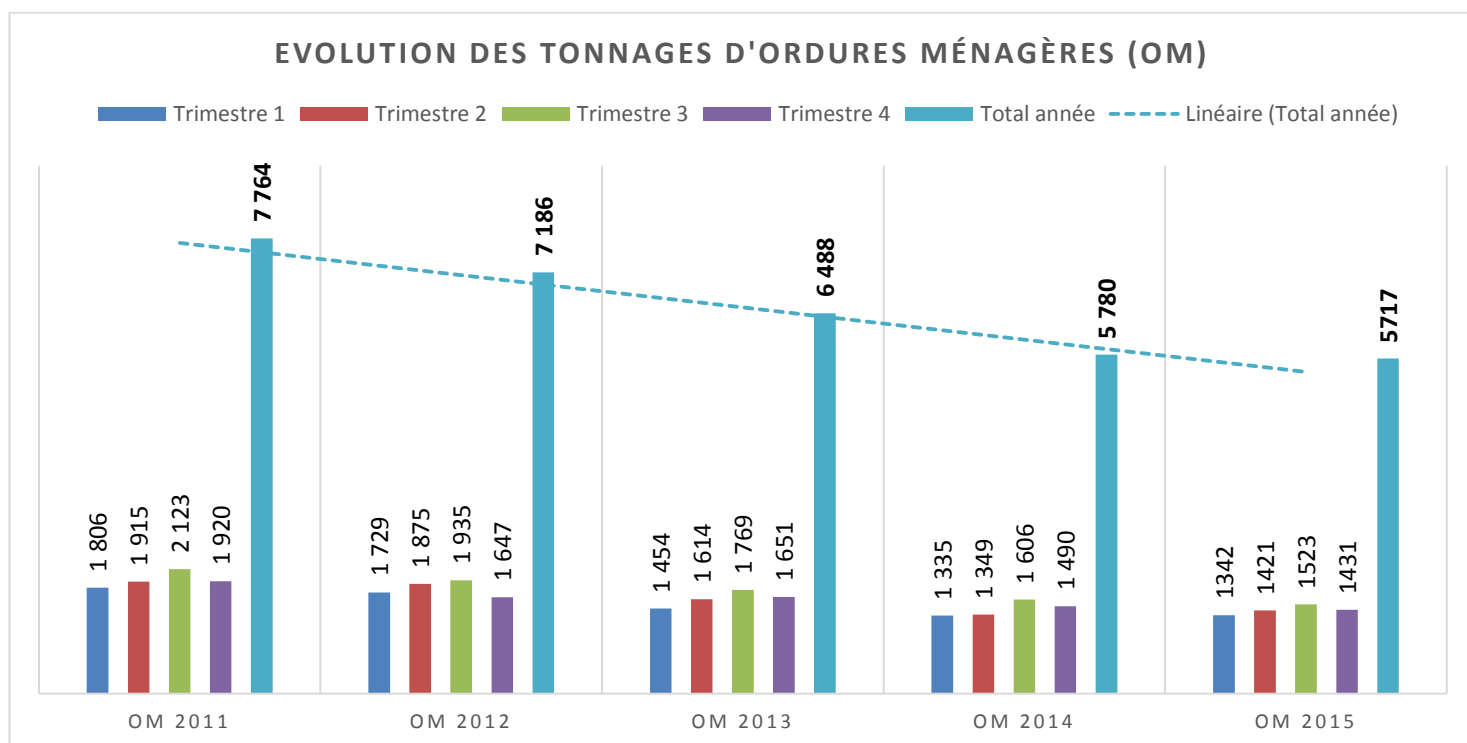
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Variation / 2014</b>
Tonnages collectés	<b>5 780</b> (4 958 + 822)	<b>5 717</b> (4 920 + 797)	- 1,09 %
<b>Kg / an / habitant</b>	<b>187,9</b>	<b>185,86</b>	

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total année
OM 2011	1 806	1 915	2 123	1 920	7 764
OM 2012	1 729	1 875	1 935	1 647	7 186
OM 2013	1 454	1 614	1 769	1 651	6 488
OM 2014	1 335	1 349	1 606	1 490	5 780
OM 2015	1342	1421	1523	1431	5717

Les tonnages collectés correspondent :

- aux déchets résiduels des ménages pour majorité (4 920 tonnes pour 2015)
- aux déchets assimilés de quelques professionnels pour 487 t. (soumis à redevance spéciale)
- aux déchets des communes pour 270 t. (bâtiments communaux + 5 campings) (redevance des communes)
- aux déchets assimilés de 3 collèges pour 40 t.

797 tonnes  
pour 2015



### 3) Evolution des ratios depuis 2008 :

	**Ratio (kg/an/hab)
2008	278,65
2009	263,02
2010	253,21
2011	241,39
2012	223,23
2013	201,8
2014	187,9
2015	185,86

Depuis 2008, un administré du SIRTOM a diminué sa production de déchets résiduels de un tiers.

NB : \*\*les tonnages pris en compte pour calculer les ratios sont les tonnages totaux c'est-à-dire particuliers et professionnels. (**ratio départemental 2012 : 222 kg/an/hab**)

## B. La collecte sélective :

### 1) Le verre :

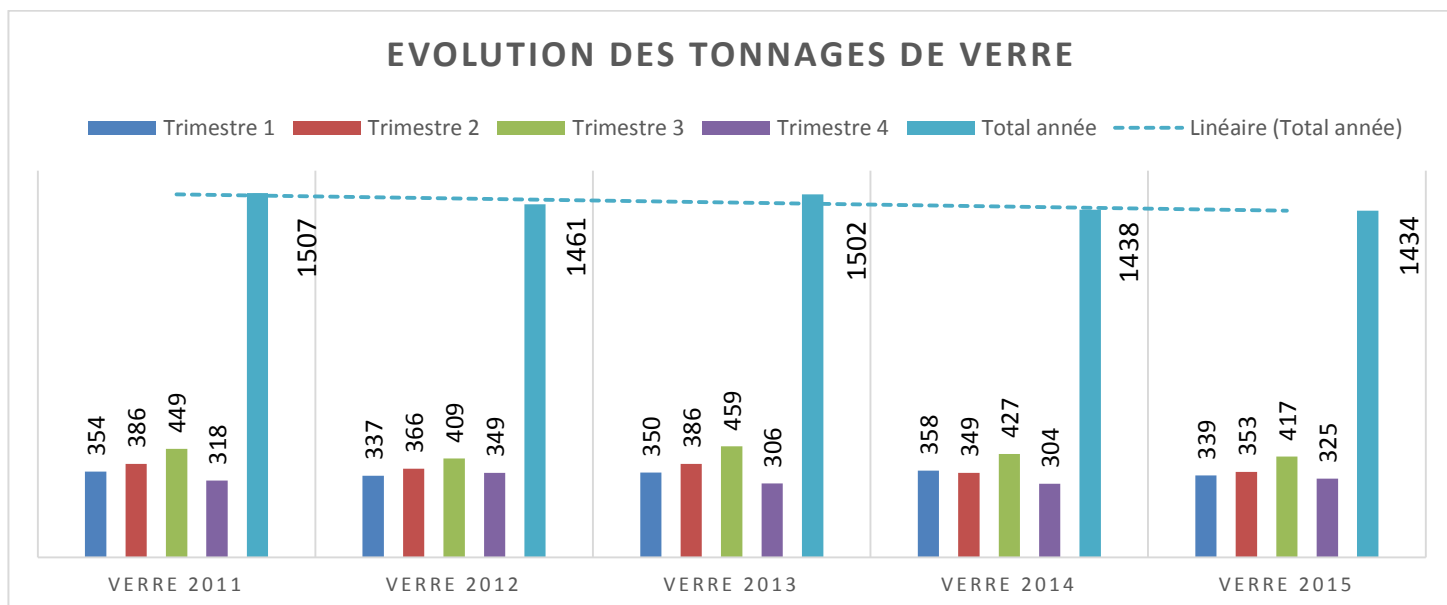
La collecte du verre est gérée en régie. Deux modes de collecte coexistent : collecte en Points d'Apports Volontaires (PAV) et collecte en déchèteries.

141 colonnes à verre sont réparties sur l'ensemble du territoire du syndicat, soit isolées, soit regroupées avec une colonne à papiers / journaux / magazines (114 emplacements).

	2014	2015	Variation / 2014
Déchèteries	122,14	120,8	- 1,1 %
Points d'Apports Volontaires	1315,02	1317,2	+ 0,17 %
<b>TOTAL</b>	1 437,16	1 438	+ 0,06 %
<b>Kg / an / habitant</b> (moyenne départementale 2012 = 34,9)	<b>46,72</b>	<b>46,75</b>	

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total année
Verre 2011	354	386	449	318	1507
Verre 2012	337	366	409	349	1461
Verre 2013	350	386	459	306	1502
Verre 2014	358	349	427	304	1438
Verre 2015	339	353	417	325	1434

La variation est peu significative. La collecte du verre est toujours très performante et au-dessus de la moyenne départementale.

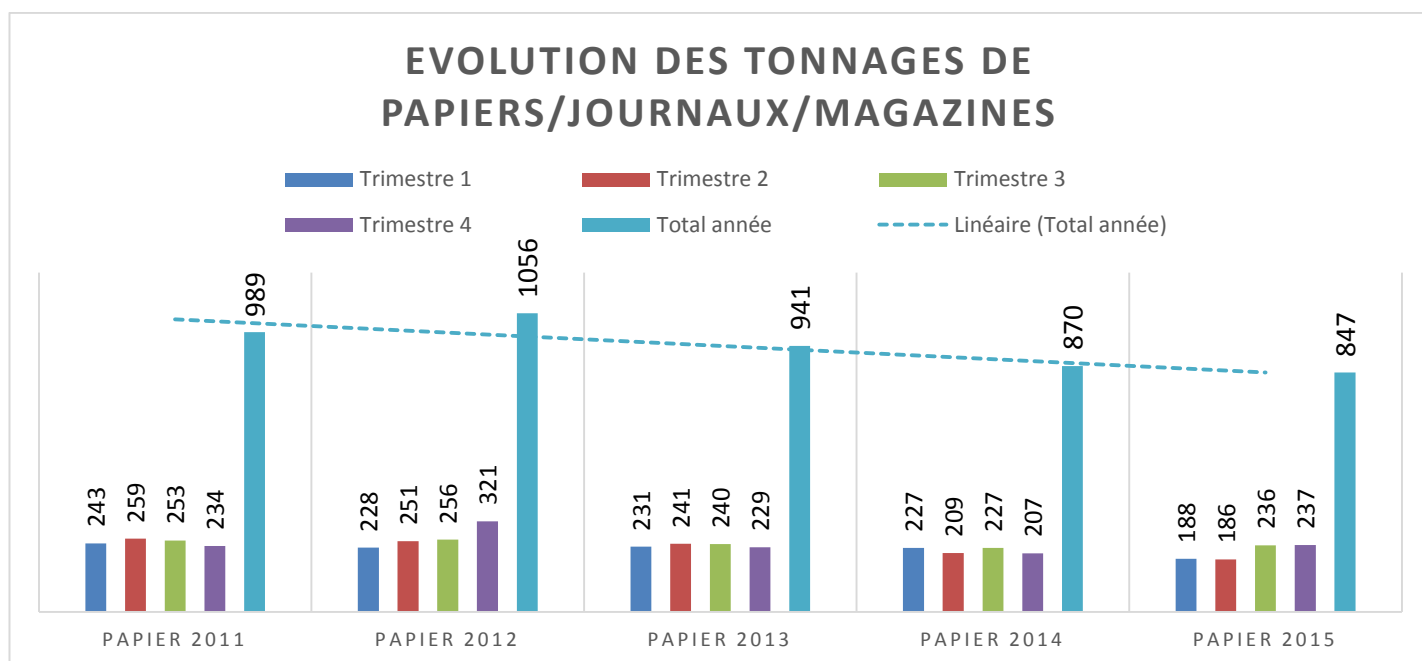




## 2) Les papiers/journaux / magazines :

La collecte des papiers/journaux/magazines est assurée directement par le SIRTOM. Depuis Avril 2009, toutes les communes sont collectées sous forme de Points d'Apports Volontaires (77). Ce dispositif est complété par les déchèteries où sont entreposées des bennes spécifiques.

	2014	2015	Variation / 2014
Déchèteries	132,78	120,72	- 9,08 %
Points d'Apports Volontaires	736,72	653,48	- 11,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>869,5</b>	<b>774,2</b>	<b>- 10,96 %</b>
<b>Kg / an / habitant</b> (moyenne départementale 2012= 26,5)	<b>28,27</b>	<b>25,17</b>	

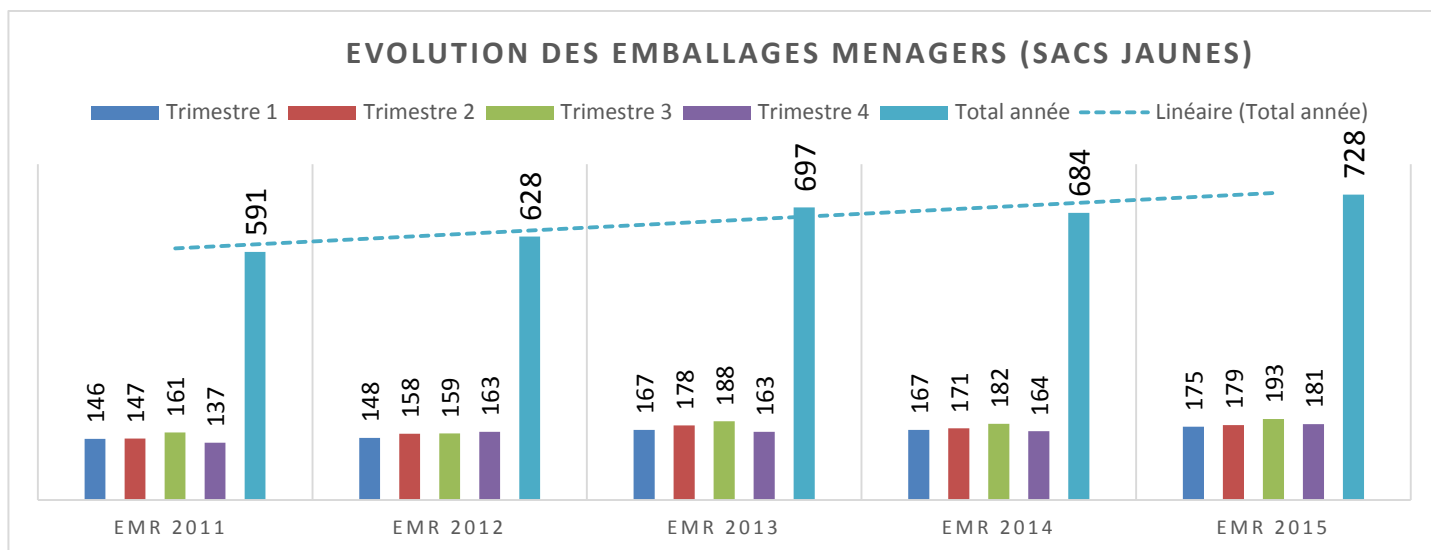


	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total année
Papier 2011	243	259	253	234	989
Papier 2012	228	251	256	321	1056
Papier 2013	231	241	240	229	941
Papier 2014	227	209	227	207	870
Papier 2015	188	186	236	237	847

### 3) Les Emballages Ménagers Recyclables : E.M.R

La collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables se fait en régie. Depuis 2006, toutes les communes sont ramassées en porte à porte selon une fréquence de C<sub>0,5</sub> (une collecte toutes les deux semaines). La collecte s'effectue en sacs translucides jaunes.

	2014	2015	Variation / 2014
Porte à porte	684,08	728	+ 6,42 %
<b>Kg / an / habitant</b> (moyenne départementale 2012= 28)	<b>22,24</b>	<b>23,67</b>	



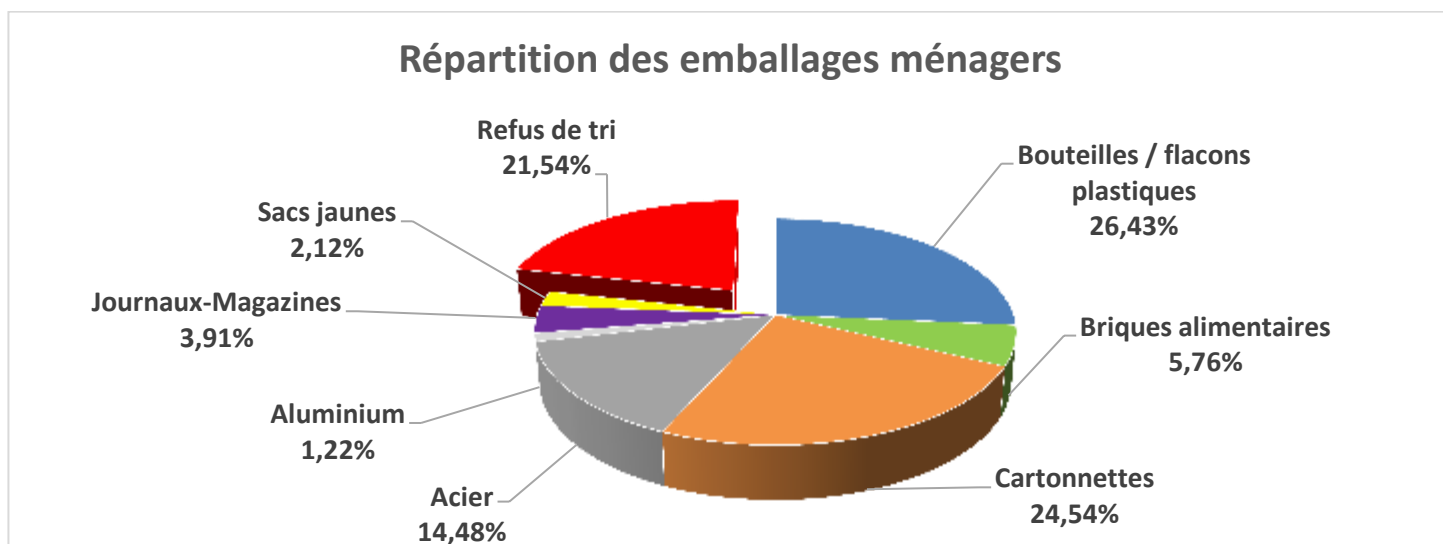
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total année
EMR 2011	146	147	161	137	591
EMR 2012	148	158	159	163	628
EMR 2013	167	178	188	163	697
EMR 2014	167	171	182	164	684
EMR 2015	175	179	193	181	728

Les Emballages Ménagers Recyclables sont triés au centre de tri de Bourgogne Recyclage(Beaune).

Une caractérisation consiste à faire une analyse quantitative et qualitative d'un échantillon d'une collecte d'emballages ménagers recyclables.

En 2015 nous avons souhaité dresser un état des lieux assez complet de la qualité du tri de notre territoire pour s'assurer qu'il n'y ait pas de disparité entre certains secteurs et de mieux cibler les communes auprès desquelles il faudra accentuer notre communication.

Les dix-huit caractérisations ainsi réalisées nous ont permis de répartir les déchets présents dans les sacs de collectes sélectives de la manière suivante :



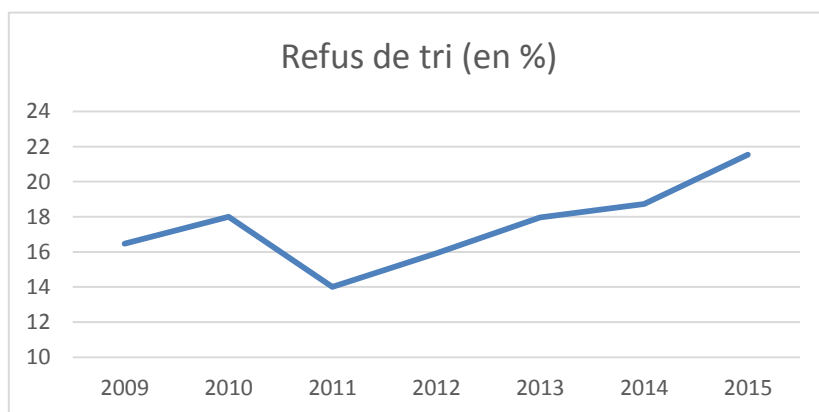
(NB : 19,98 % de refus de tri correspondent à 16,98 % + 3% de freinte)

Freinte : Variation entre le bilan des tonnages entrant et sortant sur un centre de tri due aux variations du taux d'humidité, aux envols, aux estimations de stocks et au fonctionnement général du centre de tri

### Qualité du tri en 2015 :

Le refus de tri :

Année	Refus de tri (en %)
2009	16,46
2010	18
2011	14,01
2012	15,93
2013	17,97
2014	18,73
2015	21,54

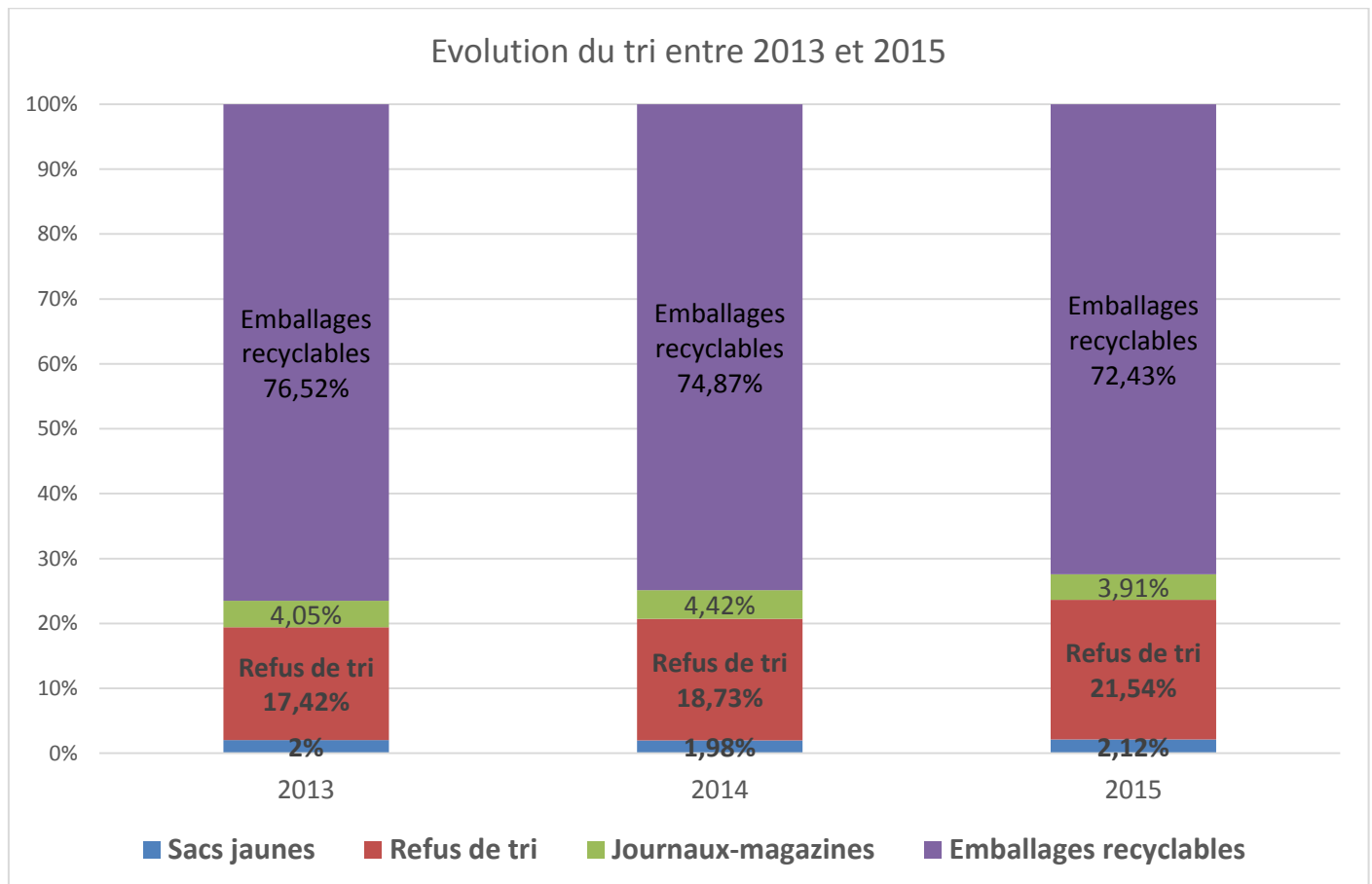


Le coût des refus de tri avoisine 40 000 € annuellement.

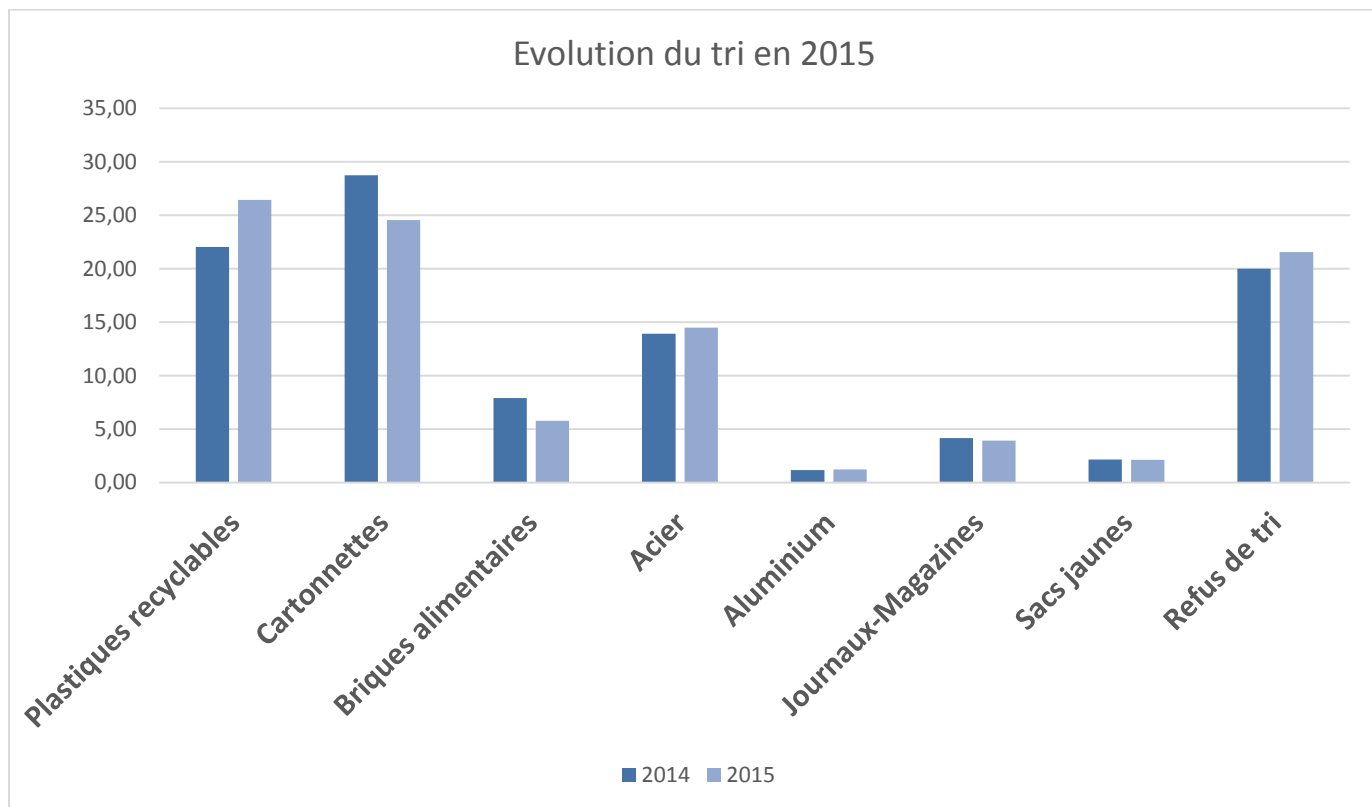
L'augmentation du taux de refus de tri s'explique principalement par des erreurs dites « classiques ». En effet, certains plastiques ne sont actuellement pas recyclés ; mais de par la diversité de ces matériaux commercialisés et la difficulté à les identifier clairement, les usagers mettent au tri de plus en plus de plastiques, dont régulièrement certains plastiques non recyclables (augmentation des taux de plastiques recyclables ou non recyclables).

La progression du taux de refus de tri s'explique probablement par le désir des usagers de trier plus afin de réduire leurs ordures ménagères ; ce qui correspondrait à cette augmentation des plastiques dans les sacs jaunes, par méconnaissance des bonnes consignes de tri.

Par ailleurs, on note une légère baisse des journaux-magazines dans ce flux de déchets, alors que ce taux augmentait légèrement depuis quelques années. En effet, en 2015, le taux moyen de papiers présents dans les sacs jaunes est de 3.33 % de l'échantillon, contre 4.41 % en 2014.



Cinq secteurs se démarquent des autres avec des taux de refus de tri supérieurs à 24%, mais les taux restent néanmoins homogènes sur l'ensemble du territoire (calcul Eco-Emballages).



On constate dans l'ensemble une certaine stabilité des taux de matériaux, avec une légère hausse du refus de tri.

Une analyse visuelle a permis de définir les erreurs principales notées dans ces refus de tri :

- Principalement des emballages plastiques non recyclables
- Des emballages pleins (bouteilles d'eau...)
- Des produits dangereux
- Des vêtements
- 

#### 4) les 5 déchèteries :

Le SIRTOM gère en régie 5 déchèteries : Chagny, Chassagne-Montrachet, Epinac, Pontoux et Saint Léger sur Dheune.

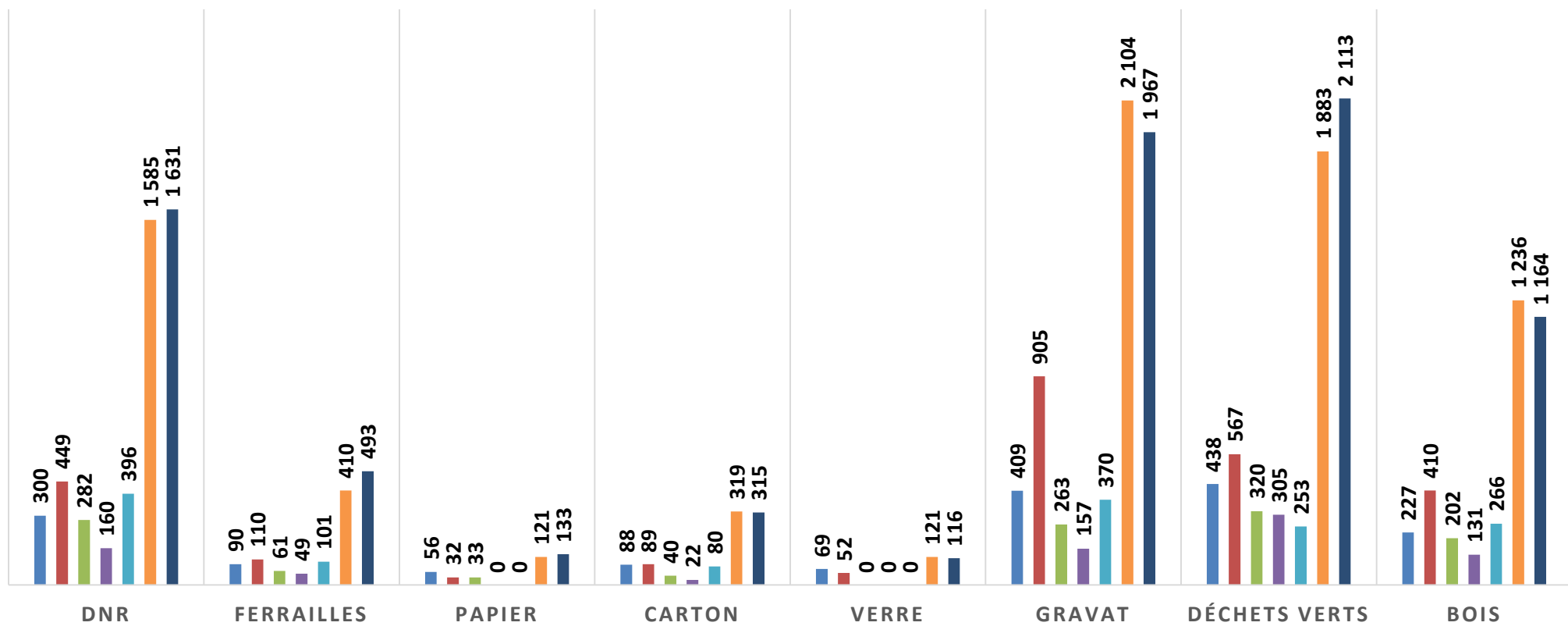
Les artisans, commerçants et petites entreprises sont acceptés en déchèterie sous réserve de signer une convention annuelle précisant la nature des déchets déposés, les quantités et les coûts de traitement.

	<b>Chagny</b>	<b>Chassagne-Montrachet</b>	<b>Epinac</b>	<b>Pontoux</b>	<b>Saint Léger sur Dheune</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation / 2014</b>
DNR	300,06	448,88	281,54	159,57	395,68	1 585,73	1631,41	- 2,08%
Ferrailles	89,74	110,3	60,8	48,80	101,04	410,68	493,04	-16,7 %
papier	56,36	31,76	32,60	0	0	120,72	132,6	- 8,96 %
Carton	88	89,22	39,52	21,82	80,32	318,88	314,52	+ 1,39 %
Verre	68,78	52,02	(*)	(*)	(*)	120,8	116,26	+ 3,91 %
Gravat	409,26	905,42	262,62	157,2	369,70	2 104,2	1966,62	+ 7 %
Déchets verts	437,56	567,08	319,8	304,92	253,44	1 882,8	2113,26	- 10,91 %
Bois	227,28	409,54	202,3	131,24	265,88	1 236,24	1164,32	+ 6,18 %
Huile moteur (litres)	2900	1800	2000	1300	3200	11 200	10500	+ 6,67 %
Huile végétale (litres)	180	660	0	0	420	1 260	1740	- 27,59 %
Piles						2,672	4,432	- 39,71%
D3E	66,846	58,121	41,72	30,651	86,796	284,134	234,078	+ 21,38 %
DMS	4,29	9,87	4,03	3,84	9,76	31,79	45,07	- 29,47 %
EcoDDS	9,23	7,495	7,75	5,428	10,511	40,414	23,775	+ 69,99 %
<b>Total tonnage</b>	<b>1 757,41</b>	<b>2 689,71</b>	<b>1 252,68</b>	<b>863,47</b>	<b>1 573,13</b>	<b>8 136,39</b>	<b>8234,953</b>	- 5,77 %
Rotation bennes	588	824	409	295	479	2 595	2 897	- 11.63 %

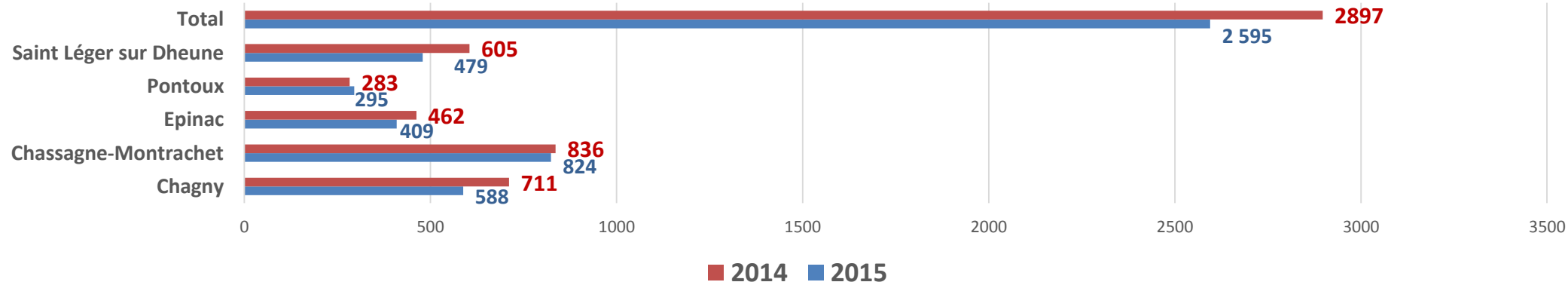
(\*) : Présence d'un point d'apport volontaire au lieu d'une benne de 16 m3. Le tonnage correspondant est donc comptabilisé avec celui des PAV et non pas dans le cadre des déchèteries.

## TONNAGES PAR FLUX DE DECHETS PAR DECHETERIE

■ Chagny ■ Chassagne-Montrachet ■ Epinac ■ Pontoux ■ Saint Léger sur Dheune ■ 2015 ■ 2014



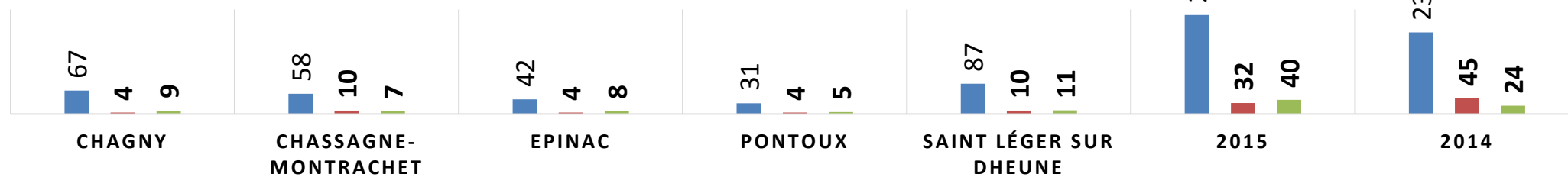
## Nombre de rotations des bennes pour évacuation des bennes pleines



Baisse importante des rotations due à la mise en service du tasseur en Juin 2015.

## EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES POUR LES ECO ORGANISMES

■ D3E ■ DMS ■ EcoDDS



**D3E** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, c'est-à-dire un équipement ou une partie d'Equipements Electriques et Electroniques (EEE)

**DMS** : Déchets Ménagers Dangereux issus des professionnels ou/et non repris par l'éco organisme Eco DDS.

**Eco DDS** : Eco organisme qui prend en charge en collectant dans les déchèteries, les déchets spécifiques issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage qui ne vont pas dans la poubelle, ni dans les canalisations (peinture, solvants, désherbants, combustibles ...)



### 5) Les bennes végétaux des communes :

Les bennes implantées dans les 21 communes pour les habitants sont exclusivement destinées aux déchets verts et non pour d'autres déchets.

		<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Variation / 2013</b>
17 communes	Tonnages	1 181,7	1 027,62	- 13,04 %
	Rotations	434	348	- 19,82 %
	Kg / an / habitant	38,42	33,41	

Baisse importante des rotations depuis l'achat du tasseur en juin 2015.

### 6) La plate-forme de compostage :

A partir de Mai 2015, les déchets verts sont traités par Ecocea, et transformés en compost.

- Tonnages de compost utilisés par différents utilisateurs : 583,52 tonnes

### 7) Le compostage domestique :

En 2015, la vente des composteurs aux particuliers s'est poursuivie : 128 composteurs vendus.

Année	Composteurs vendus	Poucentage des foyers équipés par le SIRTOM
2008	68	0,54
2009	841	6,82
2010	533	10,73
2011	169	12,02
2012	128	12,87
2013	84	13,26
2014	209	16,29
2015	128	17,32

En parallèle à l'équipement en composteurs des particuliers, le SIRTOM a mené des actions auprès des collèges d'Epinac et de Couches.

## **2. Traitement des déchets ménagers et assimilés :**

### **A. Les ordures ménagères résiduelles :**

Les ordures ménagères résiduelles sont enfouies dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Chagny. A partir de Mai 2015, les OM sont traitées par méthanisation.

Voir le rapport d'activité du SMET Nord-Est 71

### **B. La collecte sélective :**

#### **1) Le verre :**

Le verre est recyclé par Verallia à Chalon sur Saône.

#### **2) Les journaux / magazines :**

Ils sont acheminés au centre de tri de Bourgogne Recyclage (Beaune)

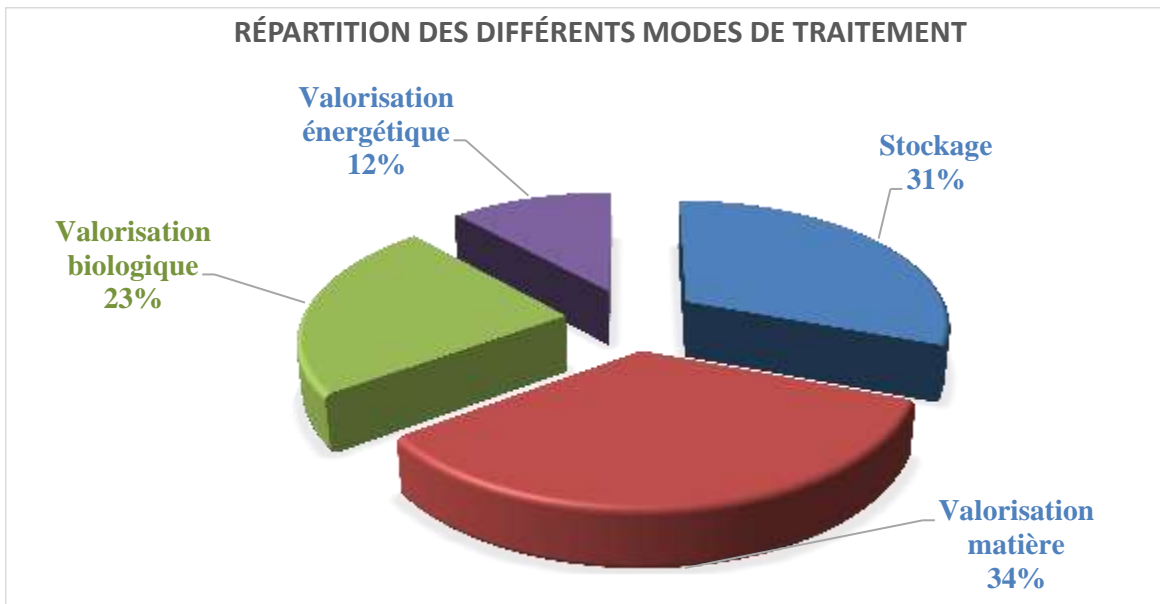
#### **3) Les Emballages Ménagers Recyclables :**

Les Emballages Ménagers Recyclables sont traités au centre de tri de Bourgogne Recyclage (Beaune).

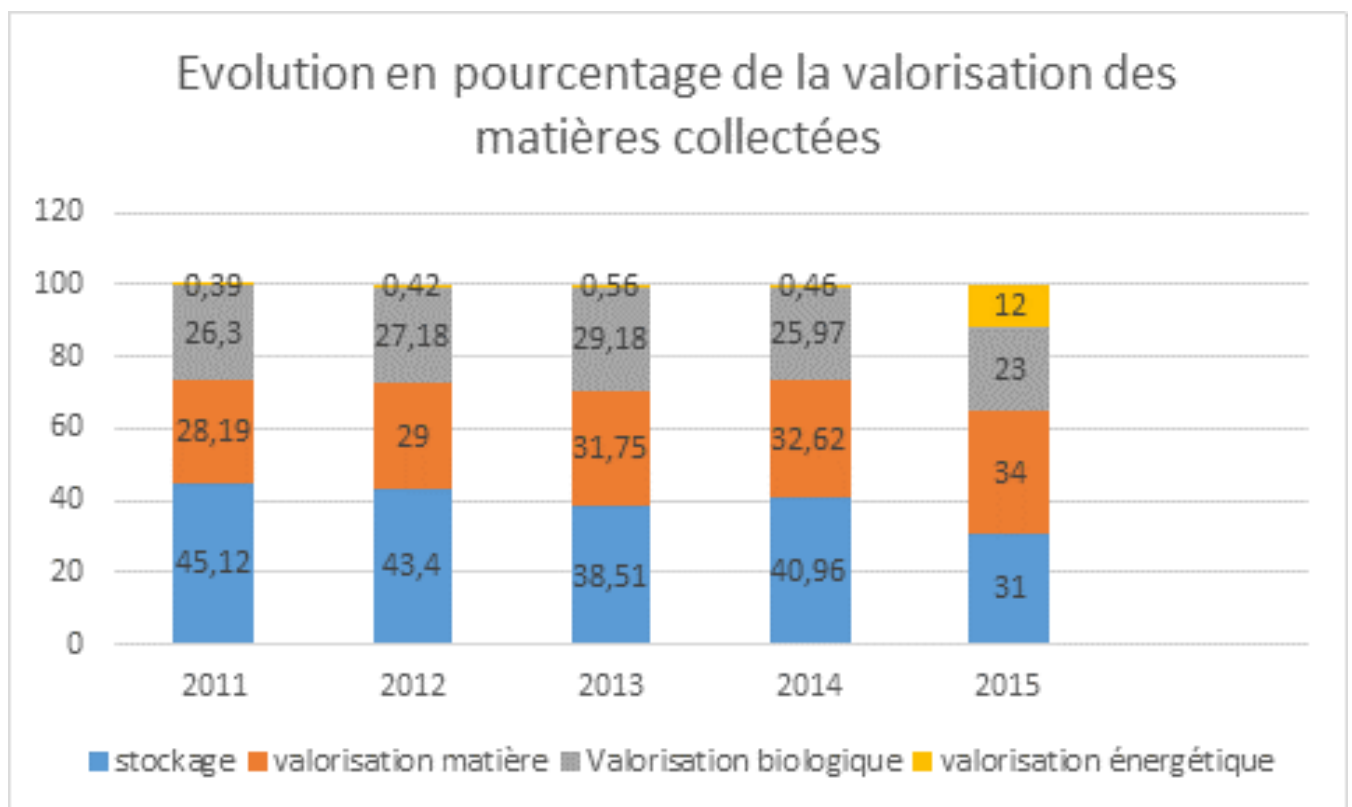
### **C. Les déchèteries**

	<b>Traitement</b>
DNR	Méthanisation / Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Chagny
Ferrailles	Bourgogne Recyclage Beaune
Gravats	Bourgogne Recyclage
Déchets verts (déchèteries et communes)	Ecocea Chagny
Bois	Plate-forme du SIRTOM = broyage intégré au processus d'exploitation de ISDND
Huile moteur	SEVIA S.S.R.H.U. (Brazey en Plaine)
Huile végétale	Allo à l'huile
Piles	COREPILE
DMS	Bourgogne Recyclage Beaune

## D. Valorisations et coefficient de valorisation :



Le coefficient de valorisation est de 69 % soit une hausse de 10 % par rapport à 2014.



## 2. Produits financiers de fonctionnement :

- La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 2015 s'élève à 2 739 923 € contre 2 762 673 € en 2014.
- La redevance spéciale est établie en fonction des fréquences de collecte et des volumes collectés. Elle concerne les professionnels, les collèges et les communes : 208 327 € contre 221 614 €.
- Les recettes perçues au titre de la revente des produits :

Issus de la collecte sélective: 63 780 € contre 84 133 € en 2014.

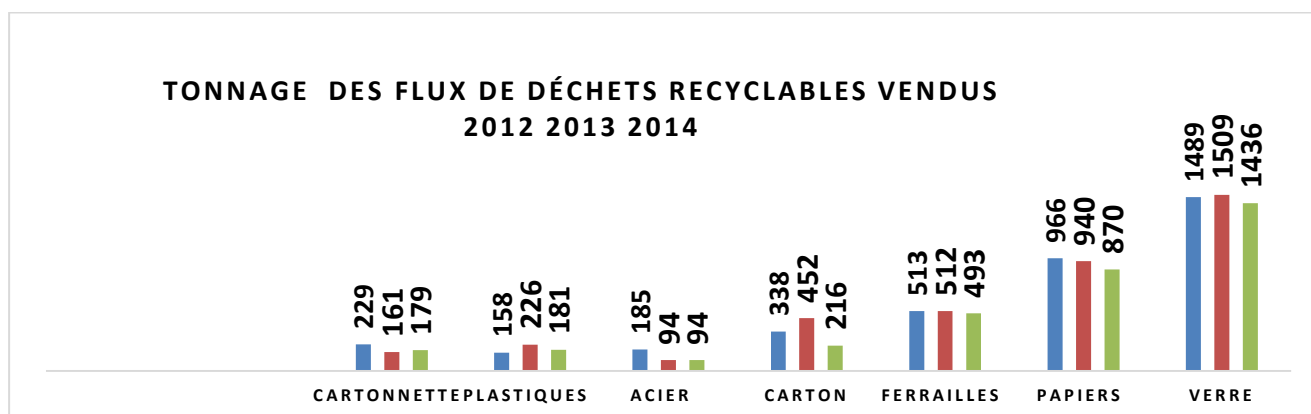
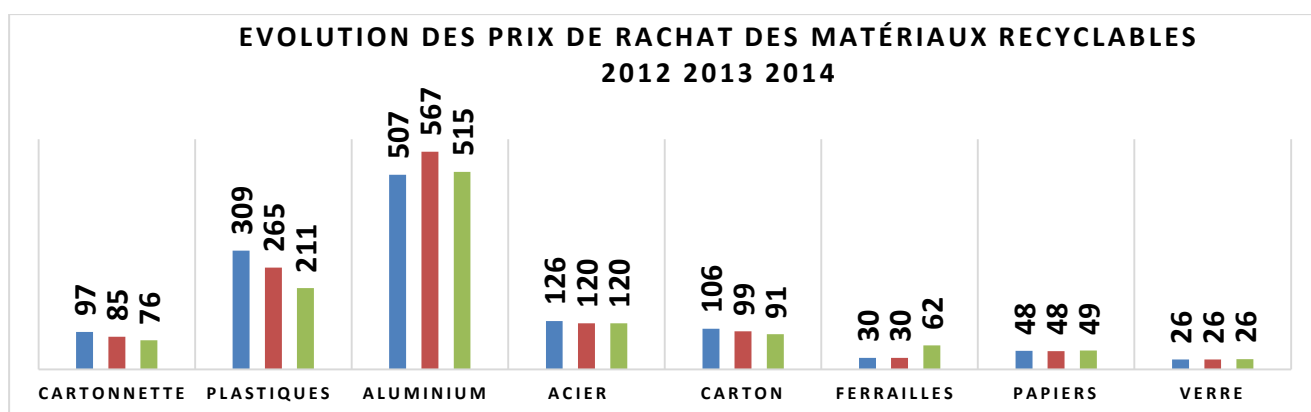
Issus des déchèteries : 30 805 € idem qu'en 2014

Issus des points d'apports volontaires : 74 130 € contre 80 230 € en 2014.

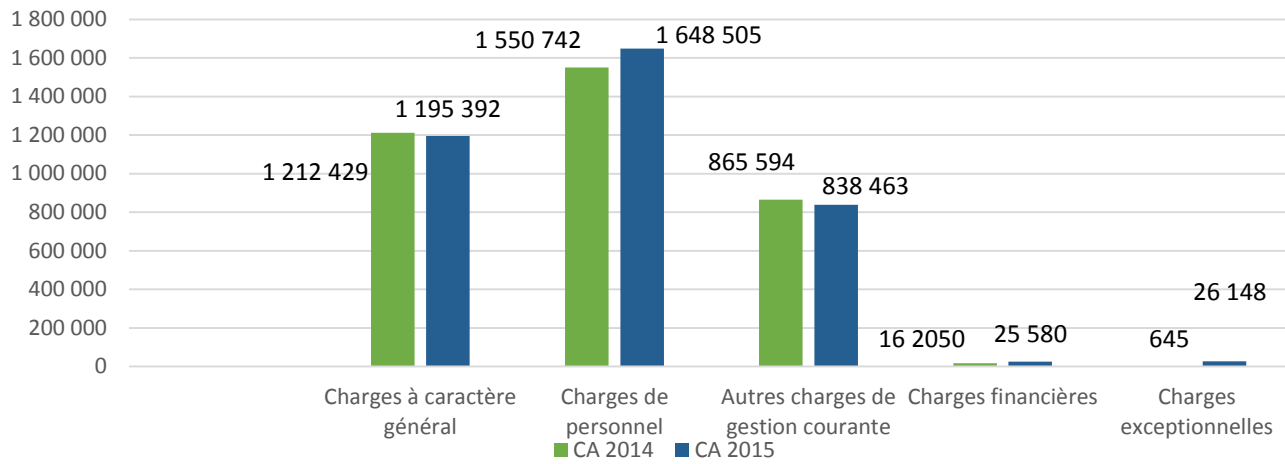
- Les recettes perçues au titre de la valorisation sont connues dans le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année N+1 :

2014 :

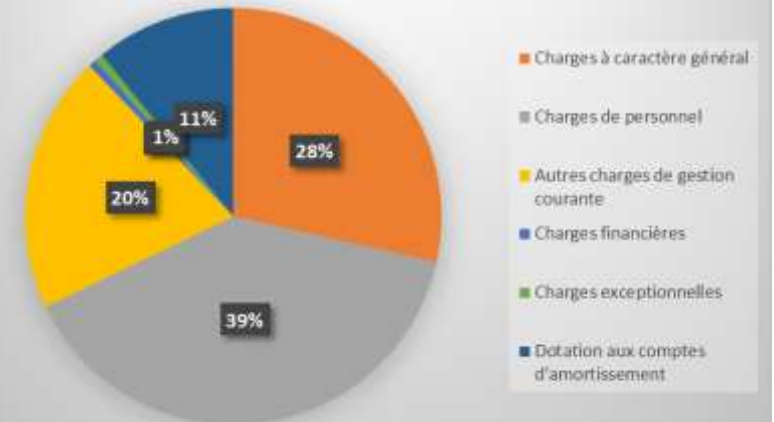
- Eco-Emballages : 388 204 € contre 594 135 € en 2014
- Eco Folio : 32 472 € contre 34 974 €
- Eco-systèmes : 14 043 € contre 17 474 €



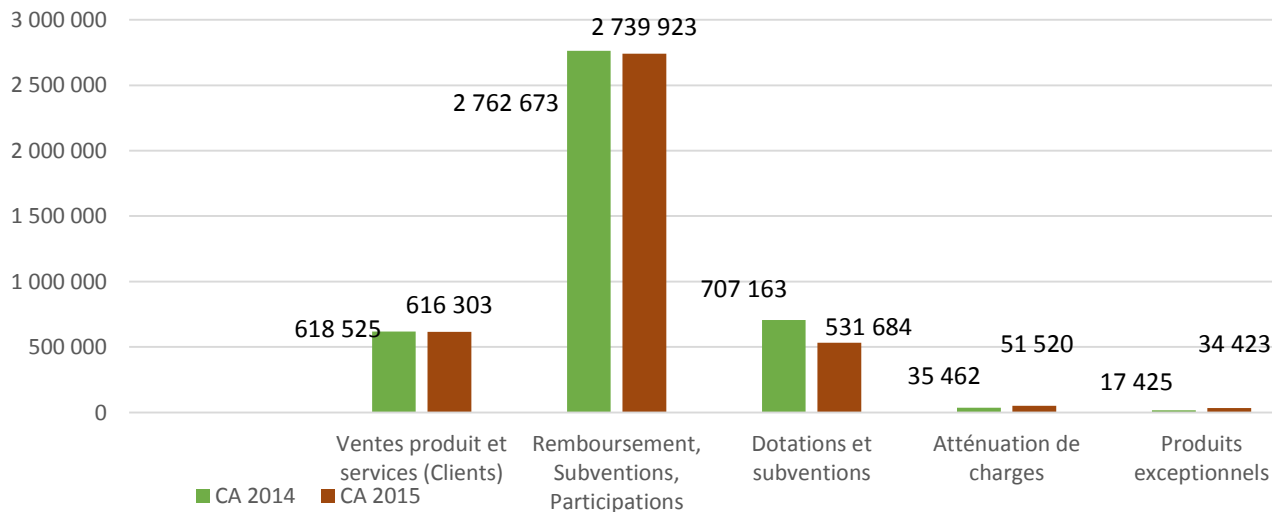
### Evolution des dépenses de fonctionnement



### Dépenses de Fonctionnement CA 2015



### Evolution des recettes de fonctionnement



### Recettes Fonctionnement Compte Administratif 2015

